



Compte Rendu de l'AG fédérale du 30/09/2016 à
Annecy

Jean-Michel Bailly et Marie-Hélène Picard

La séance est ouverte à 9h30 après un accueil café des participants.

1 - RIFSEEP :

Rappel de ce qu'est le RIFSEEP : une part mensuelle fixée pour 4 ans l'IFSE et une part annuelle, facultative et très variable le CIA. La note de gestion du MEEM/MLHD est attendue avant la fin d'année. Les notes de gestion MAAF ont été signées et diffusées fin juillet 2016. A l'heure actuelle le montant de l'IFSE touché par les agents doit correspondre à 1/12ème du montant indemnitaire de l'année précédente (Part Fonction et Part Résultat cumulées de la PFR touchée en 2015 pour les corps administratifs)

Rappel qu'une dérogation a été accordée pour un report d'un an pour la mise en œuvre dans les corps techniques jusqu'au 31/12/2017. Une dérogation plus définitive a été actée pour les corps de l'exploitation.

Lors des débats il a été question des enjeux relatifs au classement dans l'un ou l'autre des groupes 1 et 2 en catégorie C, des groupes 1-2-3 en catégorie B et des groupes 1-2-3-4 en catégories A.

Une concertation devra être organisée sur les modalités de classement dans les groupes de fonction et un passage pour information en Comité Technique (CT) doit être programmé.

2 - Décroissements :

SIDSIC : Lors des négociations initiales le statut de « PNA sans transfert de poste » avait été acté pour permettre aux personnels concernés de revenir facilement dans le giron des DDT. Une convention tripartite devait être réalisée pour chaque agent (signature Préfet, DDT et Agent).

Sous la pression des Préfets qui ne maîtrisaient pas les remplacements dans la situation de PNA sans transfert de poste, au 1er janvier 2016 les agents SIDSIC sont placés en PNA classique (donc avec transfert du poste budgétaire au ministère de l'intérieur).

La convention tripartite doit être mise à jour pour chaque agent (signature Préfet, DDT et Agent) et présentée en Comité Technique (CT).

Pour les remplacements, c'est le Ministère de l'intérieur qui reprend la compétence. En revanche pour les agents, s'il n'y a pas de changement fondamental, les remontées de proposition à la promotion se feront séparément des remontées des propositions des agents des DDT.

Le classement se fera au niveau national.

Sécurité Routière : Rappel du contexte par JM Bailly

Une enquête faite en juillet 2014 a recensé les agents qui s'occupent de la Sécurité Routière dans les DDT et DREAL. Au 20 juillet 2015 611 ETP sont recensés mais non identifiés : il s'agit d'un transfert financier. Toutefois une identification est en cours afin de procéder à un transfert nominal. L'échéance de ce transfert reste floue pour l'instant.

A noter qu'aucune note précisant les conditions de ce transfert (RI notamment) n'existe à ce jour.

MAAF et MEED : Concerne les agents du MAAF sur poste MEEM/MLHD.

Des divergences significatives existent entre les régimes de deux agents issus des différents ministères qui exécutent le même travail sur un même poste.

Le décroisement aura lieu en 3 phases selon les postes concernés

1-1-2016 1ère phase (postes agents « mission eau ») : 46,8 ETP pour Auvergne Rhône-Alpes

1-1-2017 Phase 2 : 38,7 ETP pour auvergne Rhône-Alpes

1-1-2018 Phase 3 : 33,7 ETP pour auvergne Rhône-Alpes

Le décalage dans le temps génère une inégalité de traitement entre les phases de décroisement, notamment du fait des régimes indemnitaires différents.

Sur Auvergne Rhône-Alpes, il reste actuellement 9 ETP représentant 10 agents qui ne pourront pas décroiser, faute de disponibilité de poste proposé. En principe, ces agents devraient reprendre des postes MAAF (SEA, Lycés Agricoles, Haras, DRAAF ...)

Un débat évoque les instances de concertation à saisir et l'accès aux formations de reconversion.

3 - PPCR :

La négociation avec la fonction publique avait été signée, fin septembre 2015, par 5 OS dont l'UNSA représentant 49,50 % et rejetée par 3 OS représentant 50,50 %. Après plusieurs tergiversations, le gouvernement a décidé de mettre en application ce projet qui devient une décision du gouvernement.

Le PPCR intègre :

- Augmentation du point d'indice (dégel) 0,60 % en juillet 2016 et 0,60 % au 1^{er} février 2017 ;

- Transfert Prime/Point : Augmentation du salaire indiciaire et diminution de la part prime.

Une différence de 1 ou 2 points selon les corps existe entre le nombre de points ajouter sur l'indiciaire et celui retranché sur la part prime : ex. : + 6 points indiciaire – 5 points primes

Ce transfert permet d'une part un revalorisation du montant des retraites et d'autre part, le système assure un maintien de la rémunération de l'agent.

- Evolution des grilles salariales sur 3 ou 4 années avec un reclassement la première année de mise en œuvre (fin d'application 2020 si le future gouvernement ne remet pas cette

- Alignement de tous les corps à 3 grades : Notamment pour les catégories C qui existaient sur 4 niveaux de grade (Echelle 3, 4 5 et 6) un reclassement en 3 niveaux C1, C2 et C3 au 1er janvier 2017. De même, pour les catégorie A Techniques qui existent sur deux niveaux ITPE et Divisionnaire, un troisième niveau sera à mettre en oeuvre en 2017 ou 2018.

Enfin, l'UNSA a porté une mesure qui a été prise en compte : Ne pas terminer une carrière sans avoir parcouru au moins deux niveaux de grades.

4 - Plan de Requalification :

Nous avons rappelé les modalités du plan de requalification tel qu'il avait été annoncé par Mme la Minsitre lors du CTM budgétaire de novembre 2015 :

Promotion de C en B adminitratif :	900 (600 en LA et 300 Exa pro)
Promotion de C en B technique :	600 (400 en LA et 200 Exa pro)
Promotion de C en B environnement :	150 LA
Promotion de B en A adminitratif :	200 Exa pro
Promotion de B en A technique :	300 (200 en LA et 100 Exa pro)

En septembre 2016, le ministère nous a annoncé que le budget et la Fonction Publique n'ont pas validé le plan et l'on réduit de moitié.

A l'heure actuelle aucun chiffre définitif n'est connu même s'il s'avère que très probablement nous irions vers :

Promotions de C en B administratif :	900 sur 5 ans (au lieu de 3 ans)
Promotion de C en B technique :	600 sur 5 ans (au lieu de 3 ans)
Promotion de C en B environnement :	150 incertain
Promotion de B en A adminitratif :	200 Exa pro sur 3 ans (au lieu d'1 an)
Promotion de B en A technique :	300 (200 en LA et 100 Exa pro) sur 3 ans au lieu de 2 ans

Le débat porte sur les raisons d'un accès par LA ou Exa pro selon les filières.

A noter que pour l'accès à la catégorie A adminstrative est seulement organisée par un Examen professionnel, car une augmentation de la Isite d'aptitude ne peut se réaliser que par uen augmentation temporaire de la « clause de sauvegarde », hors le CIGFEM des attachés étant interministériel, il ne peut pas y avoir une augmentation de cette clause que pour nos ministères.

5 - Télétravail :

Nous avons rappelé le contexte :

- Personnel éligible
- Retour de l'expérimentation

Un arrêté du SGG concernant les DDT devrait sortir début novembre. Une première réunion de travail s'est déroulée en septembre 2016 et une deuxième réunion conclusive est programmée le 13 octobre prochain. Les premiers éléments nous laissent penser que l'arrêté du SGG sera largement inspiré des modalités de celui du ministère MEEM/MLHD.

Dans les grandes lignes :

Toutes activités est télétravaillables à l'expection :

- des activités nécessitant la réception du public ;
- des activités nécessitant l'utilisation de dossiers confidentiels ;
- des activités nécessitant des accès sécurisé à des logiciels non accessibles hors service ;
- des activités en équipe.

L'agent doit faire une demande écrite, une convention est passée entre l'agent et son supérieur hiérarchique.

L'agent doit fournir une attestation d'assurance et une attestation de conformité électrique de son installation.

L'autorisation est donnée pour un an elle peut être dénoncée par préavis de deux mois soit par l'agent soit par l'administration.

Une formation est prévue pour les agents et pour l'encadrement.

Les modalités sont affinées par service via la convention et l'adaptation du Règlement Intérieur du service.

6 - Action Sociale Interministérielle :

Nous avons exposé les champs d'intervention et le fonctionnement des SRIAS (Section Interministérielle d'Action Sociale) :

- petite enfance (Crèche, garde d'enfants ...)
- logement (Aide, 5% du contingent préfectoral)
- Restaurant inter-Administration (RIA)
- sports et Culture.

Il explique les articulations entre SRIAS, RISAS (Relais Interministériel d'Action Sociale) ou CLAS.

Un debrief est fait sur la fusion de SRIAS Auvergne et Rhône Alpes

Il est rappelé que Marie-Hélène Picard et Jean-Michel Bailly siègent à la SRIAS depuis plusieurs années.

Fin de la rencontre à 11h45

La séance est clôturée avec l'arrivée de Luc Farré et de Marie-Noelle Rousse respectivement Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique et Secrétaire Générale de l'Union Départementale de la Haute Savoie.

Les rédacteurs

Marie-Hélène PICARD
Jean-Michel BAILLY